



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 10-03-2026 /

Dossier complet le : 08-04-2026 /

N° d'enregistrement : 013412/KK P

1 Intitulé du projet

Boisement LE MAROIS

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

LE MAROIS

Prénom(s)

Eric

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☐ Monsieur

Nom

Prénom(s)

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47. Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion de sols., 47C	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Premier boisement de terre agricole de 4,33 ha consiste a une plantation d'une foret d'agrement compose d'une multitude d'essence a dominante feuillus. Cette foret devra repondre aux exigences du Label Bas Carbone par laquelle elle sera financee en partie. Le projet s'inscrit dans le cadre du PLUi DES COEVRONS qui indique que l'espace concerne est Activite agricole et secteur Naturel. Le PLUi indique aussi des haies protegees (en parcelles B192, B194, B502 et B652) et des servitudes relatives aux sites inscrits (parcelles B505 et B220 qui ont fait l'objet d'une visite de la DREAL). Le projet s'implante dans un environnement en partie boise a l'exception de la partie Est. Le projet ne comporte pas de zonage environnementaux particuliers a l'exception de la partie Sud. Le projet ne dispose pas de zone humide probable. Cependant, selon la cartographie zone humide 53, un aleas 4 est repere sur la partie Est qui a fait l'objet d'une etude pedologique plus poussee (etude en annexe). Le schema de plantation s'adaptera aux differents aspects de ces zonages.

4.2 Objectifs du projet

Le boisement aura un aspect ornemental et aura un premiere objectif de loisir. L'exploitation forestiere n'aura que seul interet d'entretien des peuplement. La plantation disposera du dispositotif LBC et sera disposera donc d'un docuement de gestion durable agreee par le CNPF. Dans sa phase de plantation, une preparation de sol sera necessaire afin d'effectuer une mise en place et une reussite optimale avec protection individuelle (pas de produit chimique ou autre de la sorte). Le schema de plantation comprend 5 ilots d'une densite de 1300 tiges/ha chacun :
-Chene sessile, Pin sylvestre et Cormier -Pin laricio de Corse, Chene sessile, Cormier, Alisier et Chene pubescent -Chene pubescent, Robinier et Cormier -Chene sessile, Alisier et Tilleul
-Chene pubescent, Poirier et Cedre de l'Atlas

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les proportions d'essences par llots sont : -40% Chêne sessile, 40% Pin sylvestre et 20% Cormier -20% Pin laricio de Corse, 20% Chêne sessile, 20% Cormier, 20% Alisier et 20% Chêne pubescent - 70% Chêne pubescent, 10% Robinier et 10% Cormier -80% Chêne sessile, 10% Alisier et 10% Tilleul -70% Chêne pubescent, 20% Poirier et 10% Cèdre de l'Atlas densité Elles ont été sélectionnées par la faisabilité d'une étude pédologique et choisies selon plusieurs critères : -climat local -acidité du sol -matériel forestier de reproduction (MFR) inhérent à l'obtention de la subvention Label Bas Carbone, -caractère indicateur de la flore présente sur place, utilisation de l'application BioClimSol afin de confirmer le choix des essences -Calcul de la réserve utile maximum (RUM) Les haies existantes seront maintenues, une emprise de 4 m entre les haies et les plantations sera conservée qui servira de chemin de promenade pour les propriétaires. Les arbres existants seront conservés également. Le projet ne concerne en aucun cas la destruction de l'existant. Les travaux de plantation commenceront en décembre 2026 pour une durée approximative de 1 mois maximum en fonction des disponibilités des sous-traitants.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La plantation comportera un travail du sol. Broyage puis sous-lage sur les lignes de plantation qui seront jalonnées. La plantation sera effectuée manuellement, sans produit phytosanitaire. Les entretiens seront effectués une fois par an pendant 3 années et consisteront à préserver les plants avec un nettoyage des interlignes pour que les plants ne subissent pas de concurrences qui pourraient mener à un échec. Chaque période de travail annuelle durera en moyenne 1 mois. La propriété dispose de clôtures, donc pas de dispositions à ce niveau. Chaque parcelle forestière disposera d'allées permettant aux propriétaires de s'y promener. L'intérêt de production de bois n'étant pas la priorité, les interventions ne suivront pas un itinéraire classique du SRGS PDL. Les interventions se limiteront à entretenir les peuplements et à les sécuriser. Nous pouvons convenir d'une première intervention d'ici 40 ans environ en terme d'entretien des ligneux. La propriété fera l'objet d'un document de gestion durable agréé par le CNPF. Pas d'arrosage nécessaire.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

autorisation spéciale de travaux au titre de l'article L.341-10 du code de l'environnement relatif aux sites inscrits et classés

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Parcelle forestiere 1 - Nord 1300 t/ha : Chene sessile, Pin sylvestre et Cormier Parcelle forestiere 2 - Nord-Est 1300 t/ha : Pin laricio de Corse, Alisier torminal, Cormier, Chene sessile et Chene pubescent Parcelle forestiere 3 - Centre Ouest 1300t/ha : Chene pubescent, Cormier et Robinier faux acacia Parcelle forestiere 4 - Centre Est	(0,7007, ha) (0,8552, ha) (1,0392, ha) (0,6726, ha) (1,0622, ha)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 195 Voie : Chemin de la Ducherie

Lieu-dit :

Localité : 195 Chemin de la Ducherie 53150 Montsurs

Code postal : 53150 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 0°35'30"O Lat. : 48°7'12"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Parcelles couvertes par le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) DES COEVRONS, dont la derniere procedure a ete approuvee le 16/12/2005. Activite agricole, Secteur naturel,

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	Les parcelles Sud (205B 515, 205B 220 et 205B 505) se situent en ZNIEFF II N°520005796 "Bords de la Jouanne entre Saint-Cenere et Argentre"
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☒	☐	Selon zone.humide.org, pas de zone humide probable identifiée sur le projet. Selon le site des zones hydromorphes de Mayenne, les parcelles 205B 194 (étude faite) et 205B652 (maintenue en l'état) comportent un aléas type 4
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Situé à moins de 50 m du site inscrit des rochers et leurs abords le long de la Jouanne

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☒	☐	situé dans le site classe des rochers de Barikot compris dans la propriété de la Ducherie

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le sol dispose d'une reserve utile moyenne coherente avec les besoins de chaque essences. Le sol ne sera pas degrade et sera plus riche et structure compte tenu des periode d'abcission des feuillus representes.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Conversion de terre agricole en l'etat boise
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Conversion de terre agricole en l'état boisé

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet, dont la vocation est la création d'une forêt d'agrément, présente des incidences globalement positives sur l'environnement. En effet, un peuplement feuillu permet une séquestration du carbone supérieure à celle d'une prairie enherbée, tout en contribuant à l'enrichissement écologique du milieu. Contrairement à une plantation forestière à vocation de production, le projet repose sur une densité de plantation volontairement faible. Cette caractéristique conduira à la formation d'une canopée peu dense, limitant ainsi les impacts sur le sol, la lumière et les strates herbacées existantes. L'organisation en îlots favorisera la création d'écotones, particulièrement propices au développement de la biodiversité. Les interventions prévues, n'ayant pas d'objectif productif, seront réalisées manuellement. Ce choix permet de limiter fortement les impacts sur les sols (absence de tassement, de pollution et de perturbations mécaniques). Les travaux seront effectués en dehors des périodes de nidification de l'avifaune. La gestion du site s'inscrira dans un cadre encadré par le Centre National de la Propriété Forestière (CNPF), via un document de gestion définissant un programme de travaux et de coupes adapté aux caractéristiques du milieu. L'absence de recours à des engins forestiers contribue à éviter les nuisances (bruit, vibrations, émissions) et à préserver l'intégrité des sols. Par ailleurs, le choix d'essences diversifiées et résilientes permettra d'améliorer la qualité écologique et la stabilité du milieu. Concernant le contexte environnemental, la proximité d'une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) située au sud du projet a été prise en compte. Toutefois, la topographie en pente légère, combinée à la proximité immédiate d'une infrastructure routière générant des nuisances sonores régulières, limite

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de l'objectif ornementale du boisement décrit lors du rendez-vous avec la DREAL et compte tenu de la gestion durable et du projet LBC, ainsi qu'une gestion adaptée au projet dans son environnement. La maîtrise de la gestion est assurée et ne mérite pas de faire l'objet d'une évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À LA FLECHE

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)